

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

MISE EN ŒUVRE DE L'ÉCOQUARTIER D'ESTIMAUVILLE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET – NATURE DES TRAVAUX ET DES
SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

- 1.** Le projet consiste en la mise en œuvre de l'écoquartier D'Estimauville dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.
- 2.** Le projet peut comprendre des interventions de diverses natures s'inscrivant dans la mise en œuvre de l'écoquartier D'Estimauville en vue de la réalisation d'espaces, d'équipements, de construction et de modification d'infrastructures publiques ainsi que d'enfouissement et de rationalisation de réseaux d'utilités publiques dans le secteur de l'écoquartier D'Estimauville. Ces interventions peuvent nécessiter l'acquisition d'immeubles ou de servitudes, ainsi que divers ouvrages connexes.
- 3.** Les services professionnels et techniques requis portent sur la planification, la conception incluant la modélisation de concepts en 2D ou en 3D, la réalisation et le suivi de projet ou toute autre activité en lien avec la gestion du projet.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

5. L'estimation du coût des services professionnels et techniques, de l'acquisition d'immeubles ou de servitudes ainsi que les travaux et autres dépenses décrits aux articles 1, 2, 3 et 4 s'élève à la somme de 1 500 000 \$.

TOTAL : 1 500 000 \$

Annexe préparée le 30 mars 2015 par :

Sonia Tremblay, conseillère en urbanisme
Service de la planification
et de la coordination de l'aménagement
du territoire